



**COMMUNE DE
BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Procurations : 3

Convocation :

16 mars 2026

Délibération Numéro
2026.20.03.05

Objet :

ELECTION

DES ADJOINTS AU MAIRE

2026.39

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 mars 2026

Le vingt mars deux mil vingt-six dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 16 mars 2026

Membres présents :

M. AUBER François, M. PAUMELLE Patrice, Mme MAILLARD Martine, M. LE DUEY Régis, Mme MICHONNET Pascale, Mme COLOMBEL Véronique, Mme LEMARCIS Sandrine, M. HAMEL Ludovic, M. COURSEAUX Pierrick, M. LE CORRE Géraud, Mme LEFEBVRE Angélique, M. FRIBOULET Damien,

Absents excusés :

Mme GEHAN Danielle, Mme DESMOULINS Anne-Sophie, M. LEBAILLIF Anthony

Procurations :

Madame GEHAN Danielle a donné une procuration à Mme MICHONNET Pascale

Madame DESMOULINS Anne-Sophie a donné une procuration à Mme LEMARCIS Sandrine

Monsieur LEBAILLIF Anthony a donné une procuration à M. COURSEAUX Pierrick

Secrétaire de séance :

Madame LEFEBVRE Angélique

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, secrétaire générale de Mairie
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

1. Liste des candidats aux fonctions d'adjoint au maire

M. Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (Art L2122-4 Et 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée.

Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de la liste.

Il a été ensuite procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné dans la délibération 2026.20.03.03 et dans les conditions rappelées dans cette même délibération.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.



**COMMUNE DE
BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Procurations : 3

Convocation :

16 mars 2026

Délibération Numéro
2026.20.03.05

Objet :

ELECTION

DES ADJOINTS AU MAIRE

2026.40

2. Résultat du 1^{er} tour de scrutin

a/ nombre de conseiller présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b/ nombre de votants :	15
c/ nombre de suffrages déclarés nuls (art L66 du code électoral) :	0
d/ nombre de suffrages blancs (art L.65 du code électoral) :	2
e/ nombre de suffrages exprimés	13
f/ majorité absolue :	8

CANDIDATS (TETE DE LISTE)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	EN CHIFFRES	EN TOUTES LETTRES
PAUMELLE Patrice	13	Treize

3. Proclamation des résultats

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. PAUMELLE Patrice. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation, à savoir :

1^{er} adjoint : M. PAUMELLE Patrice

2^{ème} adjoint : Mme MAILLARD Martine

3^{ème} adjoint : M. LE DUEY Régis

Fait et délibéré en séance le 20 mars 2026

Pour extrait conforme au registre

Le Maire

François AUBER

La secrétaire de séance

Angélique LEFEBVRE